

L'hon. M. Abbott: Ce ne vous sera pas facile!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Green: A la Chambre il faut parfois trahir un peu de parti pris, mais je voudrais vraiment tenter d'examiner la question de façon objective. Il s'agit de savoir si les membres du Gouvernement adoptent la bonne attitude à l'égard du débat sur l'Adresse. Je rappelle aux honorables députés les nouvelles parues dans les journaux au sujet de la session. Les journaux de Vancouver m'ont appris que le discours du trône serait débattu une journée ou deux, puis qu'on passerait à l'examen du projet d'union avec Terre-Neuve. C'est dire que le premier ministre et le cabinet étaient décidés, dès le début, à limiter à quelques heures la présente discussion, pour la renvoyer à plus tard. On en ferait ensuite du remplissage, entre l'étude de diverses mesures d'initiative ministérielle. Le débat sur le discours du trône ne sera que peu utile aux députés et à la population; voilà la conséquence inévitable de cette attitude déjà affichée, d'ailleurs, à l'ouverture de la dernière session. En décembre 1947, nous avons tous été fort étonnés d'apprendre, de nouveau par l'entremise des journaux, que la Chambre serait convoquée quelques jours avant la Noël afin de discuter les accords commerciaux de Genève. J'ai peut-être tort, mais c'était là, je crois, le principal prétexte invoqué pour réunir la députation en décembre. Il se peut qu'il ait également été question du programme d'austérité. De toute façon, je me suis rendu sur les lieux, persuadé que nous étions convoqués surtout pour examiner les accords de Genève. Dès notre arrivée, toutefois, on a procédé comme on tente maintenant de le faire. La Chambre devait s'arrêter au discours du trône pendant un jour ou deux, puis passer aux travaux urgents. A vrai dire, le débat sur les accords de Genève a duré deux jours, je crois; puis, on a renvoyé la suite de la discussion à quelque temps après Noël, et le moment venu, on l'a retardée davantage. Les accords ont ensuite été déferés à un comité qui a présenté un rapport. La Chambre, cependant, n'a jamais repris l'examen des accords commerciaux de Genève qu'elle n'a, d'ailleurs, pas encore approuvés. Elle doit en être de nouveau saisie au cours de la présente session. En cette première occasion, le cabinet a adopté envers le Parlement et le débat sur le discours du trône une attitude analogue à celle qu'il adopte aujourd'hui.

Je fais observer que cette attitude comporte de graves inconvénients. En réalité, le gouvernement du Canada ne peut impunément adopter cette attitude. En premier lieu, j'estime que le premier ministre et ses

collègues n'ont attaché que trop peu d'importance au débat sur le discours du trône, témoignant ainsi de leur trop grande indifférence envers le Parlement lui-même, envers les simples députés, qu'ils siègent à droite ou dans l'opposition, enfin envers ceux que représentent en cette enceinte les simples députés. Le Parlement, et non le cabinet, est la pierre angulaire de notre mode de gouvernement démocratique. Le Parlement se compose d'hommes et de femmes chargés par leurs commettants de la direction des affaires nationales. Notre régime ne saurait confier cette direction au cabinet, car en dernière analyse, elle n'appartient qu'au Parlement. Le cabinet n'est que l'exécutif du Parlement.

A l'ouverture de chaque session, les simples députés convergent ici de toutes les régions du Canada. Après s'être de nouveau mêlés au peuple, ils connaissent les problèmes qui le préoccupent et les mesures qu'il attend du Parlement. Les simples députés ont avec leurs commettants des rapports beaucoup plus étroits que ceux que pourra jamais créer un membre du cabinet vivant presque tout le temps à Ottawa. Il y a bien autre chose à faire et ne peut rester en contact aussi étroit avec la population que le simple député.

Lorsque le débat sur le discours du trône suit immédiatement l'ouverture du Parlement, le simple député a l'occasion de présenter directement au cabinet le sentiment de ses commettants, ce qui n'est pas sans importance puisque cet exposé modifie, —ou doit modifier,—l'attitude du cabinet au moment où il présente des projets de loi. Les députés ont l'occasion de présenter ainsi ces opinions à leurs collègues et de les faire connaître à l'ensemble de la population.

Certaines de ces questions sont de la plus haute importance. Que la Chambre me permette de lui citer quelques exemples de questions qui intéressent au plus haut point les habitants du littoral occidental. Il y a notamment le problème de notre marine marchande et de notre industrie de la construction navale. Notre marine marchande s'éclipse, tout comme les vieux soldats. On connaît le dicton: les vieux soldats ne meurent pas, ils s'éclipsent. Il en est ainsi de notre marine marchande. Pendant la guerre on était parvenu à lui donner du corps. Nous avons instruit beaucoup de marins qui se sont acquittés de toutes les responsabilités qui leur incombaient en tant que membres de notre quatrième arme. Nos chantiers ont construit bien des navires. Nous avons admirablement travaillé. Nous avons formé un personnel spécialisé et, de fait, créé une marine marchande canadienne vraiment remarquable.